



L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

POLITIQUE LITTÉRAIRE

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS

VOLUME 91

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE, JEUDI 25 OCTOBRE, 1917.

NO. 24.

UNE DEFAITE ALLEMANDE

Les contre-attaques des Allemands, contre les positions du feld-marschal Haig, sont infructueuses

Londres, 24 octobre. — Le rapport du feld-marschal Haig, des Flandres, dit :

L'ennemi a fait deux autres contre-attaques hier soir. Les troupes de l'ennemi ont fait une tentative pour s'approcher de la ligne de la route Westroosbeke-Badenpelle, mais lorsqu'elles sont arrivées à 200 yards de nos nouvelles positions, elles ont été délogées par notre infanterie et rebuffées. En essayant de rebattre, les survivants ont été délogés par nos mitrailleurs, dans un feu de barrage.

L'ennemi a déclenché une seconde attaque au nord de chemin de fer Ypres-Staden, mais il a été repoussé par nos mitrailleurs.

Les Allemands n'ont pas eu de succès, non plus, dans une attaque contre nos positions dans la forêt Houthulst, au nord-est de Vindhoek. Ils ont été mis en déroute, et nous avons fait des prisonniers.

Les Allemands ont également essayé une attaque contre la ferme de Haffee, capturée par nous, près de Houthulst.

GRANDE PERTE ALLEMANDE

Les Allemands perdent 79 de leurs Zeppelins, et 25 aéroplanes. — Ils retraitent partout

Washington, D. C., 25 octobre. — Le 20 octobre, l'Allemagne a perdu probablement la moitié de ses Zeppelins, dans le raid désastreux sur l'Angleterre, d'après un communiqué officiel reçu à Washington. La France a été enthousiasmée en apprenant que l'Allemagne avait essuyé la plus grande défaite aérienne depuis le commencement de la guerre. L'Allemagne avait fait cette tentative désespérée dans le but de se venger, à cause des raids sur les petites villes du territoire allemand, par les Alliés.

L'Allemagne avait avisé la France et l'Angleterre, qu'elle se proposait de déminer des aéroplanes à Paris et à Londres, pour les déloger qui avaient été tués par les avions alliés.

La semaine dernière 79 zeppelins allemands ont été détruits, et le gouvernement allemand n'a que 25 zeppelins actuellement en service sur le front de l'ouest.

Un zeppelin allemand a été abattu, par des avions français hier soir, sur le front de l'Est, entre Chavigny et le Mont des Singes.

Les Allemands ont également essayé une attaque contre la ferme de Haffee, capturée par nous, près de Houthulst.

UNE DATE MÉMORABLE Bi-centenaire de la signature d'un décret du Régent de France

Bienville nommé gouverneur de la Province de la Louisiane, le 25 octobre, 1717. — Biographie du célèbre explorateur. — Fondation de la Nouvelle-Orléans. — Annale de la colonie de 1682 à 1718.

C'est le 25 octobre, 1717 — il y a juste deux cents ans — que le sieur Jean Baptiste Le Moyne de Bienville fut nommé par décret royal, gouverneur de la colonie française de la province de la Louisiane. Mais il ne reçut le pouvoir qu'en février 1718 pendant qu'il se préparait à fonder la ville de la Nouvelle-Orléans. La France de France à la nouvelle colonie durant quelques-uns six mois, tant étaient les dangers de la navigation par les traverses, les naufrages, les attaques des pirates, etc.

La vaste Province de la Louisiane s'étendait le long de la vallée du Mississippi, des grands lacs, au nord, jusqu'à la mer du Mexique, et des Montagnes Rocheuses, aux monts Alleghennes, fut explorée dans son étendue par un hardi navigateur, Canadien — Français, le sieur de La Salle, qui en 1682, sur son navire le Griffon, fut le premier à traverser le continent de la Louisiane, et à aller jusqu'à la mer du Mexique, par le golfe du Mexique.

Le 25 octobre, 1682, de la Salle prit possession de cette immense contrée au nom du roi de France, Louis XIV et lui donna le nom de "Louisiane".

En 1703, Bienville fut nommé commandant du fort de la Nouvelle-Orléans, sur les bords du Mississippi. On lui donna le nom de "Louisiane".

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

MICHAELIS DEMISSIONNE

Le chancelier allemand, remet son portefeuille entre les mains de l'Empereur, dit un sans fil

Copenhague, 25 octobre. — Une dépêche par T. S. F. annonce que le chancelier allemand, Michaelis, a démissionné, et a rendu son portefeuille au Kaiser. Les leaders des partis du Reichstag, à l'exception des Conservateurs et des Socialistes, ont commencé des conférences confidentielles à l'égard de la crise de la chancellerie, à Berlin, et on ignore ce que l'Empereur William se propose de faire, en ce qui concerne la nomination d'un nouveau chancelier. Il y a un grand nombre de postulants pour la place de chancelier; on a annoncé que le Prince von Bismarck est un des candidats à la place. Ce dernier est critiqué violemment par la presse, ainsi que Michaelis. Les journaux font des éloges de plusieurs autres postulants.

En revenant d'une séance parlementaire, Michaelis fut assailli par les "Messieurs les Journalistes". En tant que chancelier, il se trouva, avec un groupe de journalistes, devant un navire anglais dont le commandant lui demanda s'il se trouvait sur le fleuve Mississippi, Bienville, qui soulevait un projet de colonisation en Louisiane de la part de l'Angleterre, répondit que ce projet n'était nullement le projet de Bienville, mais un projet de la part de l'Angleterre, et qu'il ne savait rien de la colonie de Bienville.

En 1703, Bienville fut nommé commandant du fort de la Nouvelle-Orléans, sur les bords du Mississippi. On lui donna le nom de "Louisiane".

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

Le 25 octobre, 1717, le roi de France, Louis XV, nomma Bienville gouverneur de la Province de la Louisiane. C'est à cette date que Bienville prit possession de la Province de la Louisiane, et qu'il commença à gouverner la colonie.

MESQUINERIES AU PALAIS BOURBON

Petits traits de mœurs, petites habitudes, petites manies, sont toujours des mœurs mesquines

Ce n'est pas la première fois que le Palais Bourbon est le théâtre de scènes où les billets de banque jouent un rôle bizarre. En 1888, un député de la Droite, M. de Kermenguy, répondant à la question de la Bretagne faisait son courrier et il avait, sur la table qu'il occupait, placée une enveloppe contenant sept-cents francs en billets de banque. Il se leva pour aller déposer une lettre dans une boîte placée à deux mètres derrière lui; quand il se retourna l'argent avait disparu. L'affaire fit grand bruit à l'époque et Paul de Cassagnac la raconta tout au long dans l'Autorité. E. Drumont qui rappelle cette anecdote dans "La Fin du Monde", page 248, ajoute: "M. Bienville fut volé également dans des circonstances à peu près analogues."

Dans son article, Paul de Cassagnac donnait des détails sur des habitudes parlementaires déplorablement répandues, dans les salons de la Chambre, et qui ont sans doute cessé depuis. "Toutes les serviettes disparaissent, dans les salons de la Chambre, et sont emportées, et avec elles, un nombre considérable par les députés."

Il est probable que les serviettes sont emportées par les députés, mais la vérité oblige à avouer que la Chambre ne possède pas de serviettes. Les députés, lorsqu'ils entrent dans la Chambre, apportent avec eux leurs serviettes, et les serviettes de la Chambre sont emportées par les députés.

Un rapporteur du Budget ne se plaint pas, récemment, dans une courte parenthèse, que certains députés aient pris l'habitude de se pourvoir de mouchoirs à la Chambre. Il arrive à nos représentants, comme à tout le monde, d'oublier leur mouchoir; la Questure, prévoyante, met à la disposition de ces députés des mouchoirs tous neufs pour leur éviter de retourner chez eux en détournant à vide, ce qui ne serait pas décent. Cette attention est fort compréhensible et nul ne songerait à redire s'il s'agissait d'articles qui doivent être rares. Mais, il paraît que chez certains, c'est devenu une habitude et on cite tel député qui est parti d'un mouchoir à la Chambre, et qui est revenu d'un mouchoir à la Chambre.

Un rapporteur du Budget ne se plaint pas, récemment, dans une courte parenthèse, que certains députés aient pris l'habitude de se pourvoir de mouchoirs à la Chambre. Il arrive à nos représentants, comme à tout le monde, d'oublier leur mouchoir; la Questure, prévoyante, met à la disposition de ces députés des mouchoirs tous neufs pour leur éviter de retourner chez eux en détournant à vide, ce qui ne serait pas décent. Cette attention est fort compréhensible et nul ne songerait à redire s'il s'agissait d'articles qui doivent être rares. Mais, il paraît que chez certains, c'est devenu une habitude et on cite tel député qui est parti d'un mouchoir à la Chambre, et qui est revenu d'un mouchoir à la Chambre.

Un rapporteur du Budget ne se plaint pas, récemment, dans une courte parenthèse, que certains députés aient pris l'habitude de se pourvoir de mouchoirs à la Chambre. Il arrive à nos représentants, comme à tout le monde, d'oublier leur mouchoir; la Questure, prévoyante, met à la disposition de ces députés des mouchoirs tous neufs pour leur éviter de retourner chez eux en détournant à vide, ce qui ne serait pas décent. Cette attention est fort compréhensible et nul ne songerait à redire s'il s'agissait d'articles qui doivent être rares. Mais, il paraît que chez certains, c'est devenu une habitude et on cite tel député qui est parti d'un mouchoir à la Chambre, et qui est revenu d'un mouchoir à la Chambre.

Un rapporteur du Budget ne se plaint pas, récemment, dans une courte parenthèse, que certains députés aient pris l'habitude de se pourvoir de mouchoirs à la Chambre. Il arrive à nos représentants, comme à tout le monde, d'oublier leur mouchoir; la Questure, prévoyante, met à la disposition de ces députés des mouchoirs tous neufs pour leur éviter de retourner chez eux en détournant à vide, ce qui ne serait pas décent. Cette attention est fort compréhensible et nul ne songerait à redire s'il s'agissait d'articles qui doivent être rares. Mais, il paraît que chez certains, c'est devenu une habitude et on cite tel député qui est parti d'un mouchoir à la Chambre, et qui est revenu d'un mouchoir à la Chambre.

Un rapporteur du Budget ne se plaint pas, récemment, dans une courte parenthèse, que certains députés aient pris l'habitude de se pourvoir de mouchoirs à la Chambre. Il arrive à nos représentants, comme à tout le monde, d'oublier leur mouchoir; la Questure, prévoyante, met à la disposition de ces députés des mouchoirs tous neufs pour leur éviter de retourner chez eux en détournant à vide, ce qui ne serait pas décent. Cette attention est fort compréhensible et nul ne songerait à redire s'il s'agissait d'articles qui doivent être rares. Mais, il paraît que chez certains, c'est devenu une habitude et on cite tel député qui est parti d'un mouchoir à la Chambre, et qui est revenu d'un mouchoir à la Chambre.

Un rapporteur du Budget ne se plaint pas, récemment, dans une courte parenthèse, que certains députés aient pris l'habitude de se pourvoir de mouchoirs à la Chambre. Il arrive à nos représentants, comme à tout le monde, d'oublier leur mouchoir; la Questure, prévoyante, met à la disposition de ces députés des mouchoirs tous neufs pour leur éviter de retourner chez eux en détournant à vide, ce qui ne serait pas décent. Cette attention est fort compréhensible et nul ne songerait à redire s'il s'agissait d'articles qui doivent être rares. Mais, il paraît que chez certains, c'est devenu une habitude et on cite tel député qui est parti d'un mouchoir à la Chambre, et qui est revenu d'un mouchoir à la Chambre.

Un rapporteur du Budget ne se plaint pas, récemment, dans une courte parenthèse, que certains députés aient pris l'habitude de se pourvoir de mouchoirs à la Chambre. Il arrive à nos représentants, comme à tout le monde, d'oublier leur mouchoir; la Questure, prévoyante, met à la disposition de ces députés des mouchoirs tous neufs pour leur éviter de retourner chez eux en détournant à vide, ce qui ne serait pas décent. Cette attention est fort compréhensible et nul ne songerait à redire s'il s'agissait d'articles qui doivent être rares. Mais, il paraît que chez certains, c'est devenu une habitude et on cite tel député qui est parti d'un mouchoir à la Chambre, et qui est revenu d'un mouchoir à la Chambre.

Un rapporteur du Budget ne se plaint pas, récemment, dans une courte parenthèse, que certains députés aient pris l'habitude de se pourvoir de mouchoirs à la Chambre. Il arrive à nos représentants, comme à tout le monde, d'oublier leur mouchoir; la Questure, prévoyante, met à la disposition de ces députés des mouchoirs tous neufs pour leur éviter de retourner chez eux en détournant à vide, ce qui ne serait pas décent. Cette attention est fort compréhensible et nul ne songerait à redire s'il s'agissait d'articles qui doivent être rares. Mais, il paraît que chez certains, c'est devenu une habitude et on cite tel député qui est parti d'un mouchoir à la Chambre, et qui est revenu d'un mouchoir à la Chambre.

Un rapporteur du Budget ne se plaint pas, récemment, dans une courte parenthèse, que certains députés aient pris l'habitude de se pourvoir de mouchoirs à la Chambre. Il arrive à nos représentants, comme à tout le monde, d'oublier leur mouchoir; la Questure, prévoyante, met à la disposition de ces députés des mouchoirs tous neufs pour leur éviter de retourner chez eux en détournant à vide, ce qui ne serait pas décent. Cette attention est fort compréhensible et nul ne songerait à redire s'il s'agissait d'articles qui doivent être rares. Mais, il paraît que chez certains, c'est devenu une habitude et on cite tel député qui est parti d'un mouchoir à la Chambre, et qui est revenu d'un mouchoir à la Chambre.

Un rapporteur du Budget ne se plaint pas, récemment, dans une courte parenthèse, que certains députés aient pris l'habitude de se pourvoir de mouchoirs à la Chambre. Il arrive à nos représentants, comme à tout le monde, d'oublier leur mouchoir; la Questure, prévoyante, met à la disposition de ces députés des mouchoirs tous neufs pour leur éviter de retourner chez eux en détournant à vide, ce qui ne serait pas décent. Cette attention est fort compréhensible et nul ne songerait à redire s'il s'agissait d'articles qui doivent être rares. Mais, il paraît que chez certains, c'est devenu une habitude et on cite tel député qui est parti d'un mouchoir à la Chambre, et qui est revenu d'un mouchoir à la Chambre.

Un rapporteur du Budget ne se plaint pas, récemment, dans une courte parenthèse, que certains députés aient pris l'habitude de se pourvoir de mouchoirs à la Chambre. Il arrive à nos représentants, comme à tout le monde, d'oublier leur mouchoir; la Questure, prévoyante, met à la disposition de ces députés des mouchoirs tous neufs pour leur éviter de retourner chez eux en détournant à vide, ce qui ne serait pas décent. Cette attention est fort compréhensible et nul ne songerait à redire s'il s'agissait d'articles qui doivent être rares. Mais, il paraît que chez certains, c'est devenu une habitude et on cite tel député qui est parti d'un mouchoir à la Chambre, et qui est revenu d'un mouchoir à la Chambre.

Un rapporteur du Budget ne se plaint pas, récemment, dans une courte parenthèse, que certains députés aient pris l'habitude de se pourvoir de mouchoirs à la Chambre. Il arrive à nos représentants, comme à tout le monde, d'oublier leur mouchoir; la Questure, prévoyante, met à la disposition de ces députés des mouchoirs tous neufs pour leur éviter de retourner chez eux en détournant à vide, ce qui ne serait pas décent. Cette attention est fort compréhensible et nul ne songerait à redire s'il s'agissait d'articles qui doivent être rares. Mais, il paraît que chez certains, c'est devenu une habitude et on cite tel député qui est parti d'un mouchoir à la Chambre, et qui est revenu d'un mouchoir à la Chambre.

Un rapporteur du Budget ne se plaint pas, récemment, dans une courte parenthèse, que certains députés aient pris l'habitude de se pourvoir de mouchoirs à la Chambre. Il arrive à nos représentants, comme à tout le monde, d'oublier leur mouchoir; la Questure, prévoyante, met à la disposition de ces députés des mouchoirs tous neufs pour leur éviter de retourner chez eux en détournant à vide, ce qui ne serait pas décent. Cette attention est fort compréhensible et nul ne songerait à redire s'il s'agissait d'articles qui doivent être rares. Mais, il paraît que chez certains, c'est devenu une habitude et on cite tel député qui est parti d'un mouchoir à la Chambre, et qui est revenu d'un mouchoir à la Chambre.

Un rapporteur du Budget ne se plaint pas, récemment, dans une courte parenthèse, que certains députés aient pris l'habitude de se pourvoir de mouchoirs à la Chambre. Il arrive à nos représentants, comme à tout le monde, d'oublier leur mouchoir; la Questure, prévoyante, met à la disposition de ces députés des mouchoirs tous neufs pour leur éviter de retourner chez eux en détournant à vide, ce qui ne serait pas décent. Cette attention est fort compréhensible et nul ne songerait à redire s'il s'agissait d'articles qui doivent être rares. Mais, il paraît que chez certains, c'est devenu une habitude et on cite tel député qui est parti d'un mouchoir à la Chambre, et qui est revenu d'un mouchoir à la Chambre.

Un rapporteur du Budget ne se plaint pas, récemment, dans une courte parenthèse, que certains députés aient pris l'habitude de se pourvoir de mouchoirs à la Chambre. Il arrive à nos représentants, comme à tout le monde, d'oublier leur mouchoir; la Questure, prévoyante, met à la disposition de ces députés des mouchoirs tous neufs pour leur éviter de retourner chez eux en détournant à vide, ce qui ne serait pas décent. Cette attention est fort compréhensible et nul ne songerait à redire s'il s'agissait d'articles qui doivent être rares. Mais, il paraît que chez certains, c'est devenu une habitude et on cite tel député qui est parti d'un mouchoir à la Chambre, et qui est revenu d'un mouchoir à la Chambre.

Un rapporteur du Budget ne se plaint pas, récemment, dans une courte parenthèse, que certains députés aient pris l'habitude de se pourvoir de mouchoirs à la Chambre. Il arrive à nos représentants, comme à tout le monde, d'oublier leur mouchoir; la Questure, prévoyante, met à la disposition de ces députés des mouchoirs tous neufs pour leur éviter de retourner chez eux en détournant à vide, ce qui ne serait pas décent. Cette attention est fort compréhensible et nul ne songerait à redire s'il s'agissait d'articles qui doivent être rares. Mais, il paraît que chez certains, c'est devenu une habitude et on cite tel député qui est parti d'un mouchoir à la Chambre, et qui est revenu d'un mouchoir à la Chambre.

Un rapporteur du Budget ne se plaint pas, récemment, dans une courte parenthèse, que certains députés aient pris l'habitude de se pourvoir de mouchoirs à la Chambre. Il arrive à nos représentants, comme à tout le monde, d'oublier leur mouchoir; la Questure, prévoyante, met à la disposition de ces députés des mouchoirs tous neufs pour leur éviter de retourner chez eux en détournant à vide, ce qui ne serait pas décent. Cette attention est fort compréhensible et nul ne songerait à redire s'il s'agissait d'articles qui doivent être rares. Mais, il paraît que chez certains, c'est devenu une habitude et on cite tel député qui est parti d'un mouchoir à la Chambre, et qui est revenu d'un mouchoir à la Chambre.

Un rapporteur du Budget ne se plaint pas, récemment, dans une courte parenthèse, que certains députés aient pris l'habitude de se pourvoir de mouchoirs à la Chambre. Il arrive à nos représentants, comme à tout le monde, d'oublier leur mouchoir; la Questure, prévoyante, met à la disposition de ces députés des mouchoirs tous neufs pour leur éviter de retourner chez eux en détournant à vide, ce qui ne serait pas décent. Cette attention est fort compréhensible et nul ne songerait à redire s'il s'agissait d'articles qui doivent être rares. Mais, il paraît que chez certains, c'est devenu une habitude et on cite tel député qui est parti d'un mouchoir à la Chambre, et qui est revenu d'un mouchoir à la Chambre